

ECONOMIE

L'éclosion du surendettement

La crise économique qui n'en finit pas, continue à faire des dégâts jusque dans les ménages. L'un des baromètres de mesure de la situation des ménages, se retrouve dans l'éclosion du nombre de déclarations de surendettement. Et les nouveaux dispositifs voulus par la ministre de l'Economie, Christine LAGARDE, ne simplifient pas les choses notamment pour les banquiers qui doivent les intégrer (voir encart).

Toujours est-il qu'aujourd'hui 20 % des ménages sont concernés en France. Et dans le Gard, les choses sont encore plus critiques avec 29 % de personnes surendettées. Et l'on remarque que depuis 1989, date de mise en place des commissions de surendettement, le profil de ce public a bien évolué. On voit ainsi de plus en plus de familles monoparentales, principalement des femmes (60 % des surendettés ont au moins un enfant à charge). Des actifs précaires ou avec des bas salaires sont aussi de plus en plus concernés. Enfin, les retraités qui étaient plutôt protégés auparavant ne sont pas en reste.

L'augmentation du coût de la vie et notamment des énergies,



le développement anarchique des cartes de paiement liées à des enseignes, l'explosion des crédits revolving, la précarité de l'emploi, le coût du logement... sont les principales causes de l'augmentation des situations de surendettement.

Dans le Gard, sept commissaires siègent à la commission qui se réunit deux fois par mois. Une fois saisie, la commission dispose d'un délai de trois mois

pour valider la recevabilité de la requête.

En tout état de cause, la Banque de France recommande de saisir au plus vite la commission en cas de dérives budgétaires et de faire preuve de bonne foi. On a toujours intérêt à être le plus transparent possible dans ce type de situation.

CD

Informations :

Tel national : 08 11 90 18 01

Tel Gard : 04 66 76 82 00

Accueil en semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au 2 square du 11 Novembre à Nîmes.

Antenne d'Alès à la sous-préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.

Situation dans le Gard en 2010

- 2161 dépôts de dossiers

- taux de succès dans la phase amiable : 69 %

- 29 % d'annulation des dettes pour situation jugée " irrémédiablement compromise "

Préconisations de la loi LAGARDE pour le surendettement des ménages.

Première étape : tenter une médiation avec l'organisme de crédit.

Si refus : mise en place de mesures « recommandées » pour le remboursement (effacement partiel des dettes, réduction solde après vente, obligation à la charge du débiteur) ou mesures « imposées » avec ventes des biens validées par le juge (remboursement des dettes, suspension des dettes et moratoire).

La durée du fichage à la Banque de France passe de 8 à 5 ans sans nouveaux accidents de paiement, mais ne donne pas un droit automatique pour avoir à nouveau accès à des crédits.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE MONTPELLIER

Entretien avec Nicolas BOUZOU, économiste



Comment s'inscrit la conjoncture du Languedoc-Roussillon dans l'environnement économique mondial ?

Le Languedoc-Roussillon est peu industriel. Cela a plutôt joué en sa faveur pendant la récession puisque ce sont les régions les plus ouvertes et les plus industrielles qui ont été les plus touchées. Mais aujourd'hui,

dans un contexte de reprise tirée par la demande de pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil voire les pays du Maghreb et certains pays d'Europe de l'Est, cette faible ouverture devient un "ralentisseur de reprise".

Est-ce à dire que nos exportations ne repartent pas ?

Pas exactement. Les exportations de la région progressent, mais surtout grâce à l'envolée des prix agricoles et à l'import-export. Il faut espérer que l'agroalimentaire, et notamment les exportations de vin, encore en retrait pour l'instant, s'arriment aussi bientôt à cette reprise de la demande mondiale.

Je note aussi que l'essor des exportations de biens d'équipement dans l'Aude constitue un signe positif, mais à surveiller et confirmer.

Et sur le front intérieur ?

La demande intérieure reste assthénique dans la région, car deux secteurs clefs pour le territoire sont encore en difficulté. Il s'agit du commerce, qui connaît une reprise sans marge, et de la construction, qui ne montre pas encore de signe de redressement. Un point, cependant, est très encourageant : les crédits à l'équipement progressent rapidement. Si ces crédits sont bien le signe d'un redémarrage vigoureux de l'investissement des entreprises,

alors ils sont de nature à améliorer la compétitivité du territoire.

Par rapport à l'étude que vous avez réalisée l'année dernière, qu'est-ce qui reste d'actualité ?

L'essentiel ! J'insiste néanmoins sur le manque de financement de long terme, en fonds propres notamment. Certes, c'est une faiblesse française, mais que l'on retrouve de façon très forte dans la région. Or, dans un contexte de mutations technologiques rapides et de nécessité de se développer à l'international, ces financements deviennent vraiment le nerf de la guerre car ce sont eux qui permettent aux entreprises, et donc aux territoires, d'innover et de se différencier.